



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr
<http://twitter.com/DocCedef>



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés des entrepreneurs

Les chiffres clés des entreprises

En 2009, le nombre de créations d'entreprises a atteint un niveau record avec **580.200 créations**, soit 75 % de plus qu'en 2008. Le nouveau régime de l'auto-entrepreneur explique en grande partie cette augmentation puisqu'il concerne plus de la moitié de l'ensemble des créations. En dehors de ce régime, on constate que le nombre de créations diminue fortement dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'industrie, et dans toutes les régions.

Source : Insee Première n° 1277 - janvier 2010 : www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1277/ip1277.pdf

500.000 embauches ont été réalisées depuis décembre 2008 avec l'appui de l'aide « **Zéro charges** », mise en place dans le cadre du Plan de relance. Ce dispositif est prolongé pour toute embauche réalisée jusqu'à fin juin 2010, la période d'aide étant fixée à 12 mois maximum. Elle est également étendue aux embauches d'apprentis (en contrat de plus de deux mois), quelle que soit la taille de l'entreprise.

Source : www.economie.gouv.fr/directions_services/dgefp/zerocharges/index.html

L'actualité des entreprises

Les seuils de chiffres d'affaires permettant de bénéficier du statut de micro-entreprise ou d'auto-entrepreneur sont réévalués à partir du 1er janvier 2010. Le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne doit pas dépasser :

> 32.100 € pour les prestations de service et les professions libérales relevant des bénéfices non commerciaux (BNC), contre 32 000 € en 2009,

> 80.300 € pour les activités de commerce et de fourniture de logement (hôtellerie, meublés), contre 80 000 € en 2009.

Ces seuils sont modifiés chaque année dans la même proportion que la limite supérieure de la 1re tranche du barème de l'impôt sur le revenu (soit +0,4 % pour 2010, selon l'article 18 de la loi de finances pour 2010).

En savoir plus :

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/micro-entreprise-nouveaux-seuils-chiffre-affaires.html>

Les établissements de crédit (banques et organismes d'assurance) ont dorénavant **l'obligation de notifier par écrit, avec un préavis de 60 jours**, toute diminution ou interruption de facilités de trésorerie (autorisation de découvert notamment) ou concours accordés aux entreprises pour une durée indéterminée ([Loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 concernant l'accès au crédit des PME, JO du 20 octobre 2009](#)).

En savoir plus :

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/tresorerie-preavis-banques-deux-mois.html>

La rémunération des stagiaires devient obligatoire au bout de 2 mois de présence dans l'entreprise, au lieu de 3 mois auparavant (art. 30 de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie). Les stages doivent être rémunérés chaque mois, dès le premier jour du stage.

Cette « gratification » (il ne s'agit pas d'un salaire) doit correspondre au minimum à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 417 € en 2010, pour un temps complet de 151,67 heures mensuel), équivalent à 30 % du Smic. Si elle ne dépasse pas ce seuil, elle est exonérée de charges sociales.

En savoir plus :

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/stages-entreprise-doivent-etre-remuneres-partir-2-mois.html>

Se renseigner sur les formalités, la création, les aides et le développement des entreprises

CFE, Centre de formalités des entreprises

Site réalisé par l'Insee et le réseau CFE pour faciliter vos démarches en vous précisant le CFE auquel vous devez vous adresser pour accomplir vos formalités : création, ouverture d'un établissement supplémentaire.

<http://annuaire-cfe.insee.fr/AnnuaireCFE/jsp/Controleur.jsp>

Pme.service-public.fr – l'administration facile pour les PME et les indépendants

Le site rassemble des informations sur la vie de l'entreprise, son financement, son régime juridique et fiscal ainsi que des fiches pratiques. Il permet également de réaliser des démarches en ligne en proposant formulaires et téléservices.

www.pme.service-public.fr

Le portail « Entreprises » des ministères de l'Économie et du Budget

Site dédié aux entreprises, il a pour vocation de simplifier leurs relations avec les services ministériels et de les assister dans leurs projets de développement économique. Les thématiques proposées recoupent les problématiques de l'entreprise : créer, transmettre, développer l'entreprise, s'implanter à l'étranger, etc.

www.entreprises.gouv.fr

Le site « guichet-entreprises.fr »

Ce site constitue désormais le portail unique pour la création d'entreprises. Il permettra à terme de réaliser en ligne l'ensemble des démarches de création d'activités de tous types et de suivre, en temps réel, l'avancement de son dossier. Le site permet également d'accéder aux réglementations applicables selon l'activité choisie et d'identifier le Centre de formalités compétent.

www.guichet-entreprises.fr

Le portail des auto-entrepreneurs

Cet espace présente le statut de l'auto-entrepreneur en vigueur depuis le 1er janvier 2009. Il fournit l'essentiel des informations concernant ce régime et permet aux auto-entrepreneurs de déclarer leur activité puis leur chiffre d'affaires.

www.lautoentrepreneur.fr

Nacre - Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise

Le dispositif Nacre s'adresse aux porteurs de projets, aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires de minima sociaux. Le site présente les points forts du dispositif (aide au montage et au financement du projet et suivi de son développement jusqu'au terme des trois premières années), ainsi que les conditions pour en bénéficier. La recherche d'un opérateur d'accompagnement Nacre est possible en ligne.

<http://entreprises.gouv.fr/nacre/index.html>

L'Outil d'aide au diagnostic d'implantation locale (Odil)

Le but de ce site proposé par l'Insee est de fournir des données pour réaliser rapidement et gratuitement des études de marché et d'implantation locale. Il permet également de connaître le profil et les critères de réussite des créateurs. Enfin, il met à disposition des résultats comptables sectoriels pour préparer des budgets prévisionnels réalistes.

<http://creation-entreprise.insee.fr>

Insee.fr : une entrée adaptée aux entreprises

Le site de l'Insee propose une nouvelle entrée personnalisée à destination des entreprises organisée autour de cinq rubriques : vous créez votre entreprise, vous exercez une fonction commerciale ou marketing, vous dirigez une entreprise ou êtes cadre, dirigeant, vous travaillez dans le domaine des ressources humaines, vous recherchez des données de cadrage ou de conjoncture.

www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=entreprises.htm

Médiateur du crédit aux entreprises

Ce site est destiné à aider les chefs d'entreprise, artisans, commerçants, entrepreneurs individuels et les professions libérales, à trouver des solutions adaptées aux problèmes de financement ou de trésorerie qu'ils rencontrent. Il présente le plan de soutien à l'activité et aux entreprises, les acteurs de la médiation, les étapes d'une démarche auprès du médiateur. Un formulaire permet de déposer en ligne son dossier auprès du médiateur du crédit, un numéro d'appel azur est également disponible.

www.mediateurducredit.fr

APCE, Agence pour la création d'entreprises

L'APCE a pour mission d'informer et d'assister les entrepreneurs dans leurs missions. Elle a ainsi développé un ensemble de produits et services susceptibles d'aider les créateurs, les opérateurs et les pouvoirs publics dans la réalisation de leurs projets.

www.apce.com

Pour en savoir plus

- [50ème enquête semestrielle de conjoncture des PME](#) (Oséo, janvier 2010)
- [Guide pratique du créateur : les étapes de la création de votre entreprise](#) (APCE, 2009)
- [Les chiffres-clés des TPE-PME](#) (Dgcis, 2009)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr